

Date de la convocation : 01/10/2025
Date d'affichage de la convocation 01/10/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	21
Représentés :	06
Votants :	27

Délibération n°

2025_D_053

Séance du 08 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Sonia PREHOUBERT, Mikaël MATIGNON, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : Mme Cécile PETIT pouvoir à Mme Sophie BLANCHIN, M Reynald CARLOT pouvoir à M. Florent GAUROIS, M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Gérard TRUTAT, Mme Laurence LUIS-LEON pouvoir à M. Kylan GORIT, M. Timothée BRASSET pouvoir à M. Gilles FOUILLADE, Mme Karine CRAVIC pouvoir à Mme Claire ADAM.

Absents : Mme Laura SERON-HABERLAND, M. Jean-Michel POTS.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VELUT

Objet de la délibération : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE PAR LE BP PRINCIPAL D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite à des cessions effectuées sur le budget lotissement en dessous du coût de revient, un déficit de fonctionnement s'est créé. Il est à ce jour de 107 223,92 €.

Il convient donc de combler ce déficit au fil de l'eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

► **ACCEPTE** sur proposition de Madame le Maire, de procéder au versement d'une subvention d'équilibre de fonctionnement par le budget principal en faveur du budget annexe lotissement à hauteur de 107 223,92 €.

► **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires .

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

